

## R A P P O R T

**du Conseil communal au Conseil général de la Ville et Commune de  
Boudry relatif à une demande de crédit d'engagement de  
CHF 170'000.00 TTC pour réaliser les travaux de rénovation du  
système d'éclairage du stade des Buchilles**

---

### **Résumé**

*Ce rapport est consécutif aux nombreuses pannes au niveau de l'éclairage du terrain synthétique du stade des Buchilles. Plusieurs matchs ayant dû être retardés afin de faire appel à un électricien d'urgence, il a été demandé à notre partenaire Eli10 d'étudier la meilleure solution afin de remédier à ce problème.*

*De plus, l'homologation par l'ANF (association neuchâteloise de football) devant être réalisée en 2023, il vous est proposé le remplacement des projecteurs actuels par des luminaires économiques équipés de technologie LED.*

Rapport n° : CG-3410.610-1

Date : 15.11.2022

Dicastère : Sports, loisirs et culture

---

Monsieur le Président du Conseil général,  
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

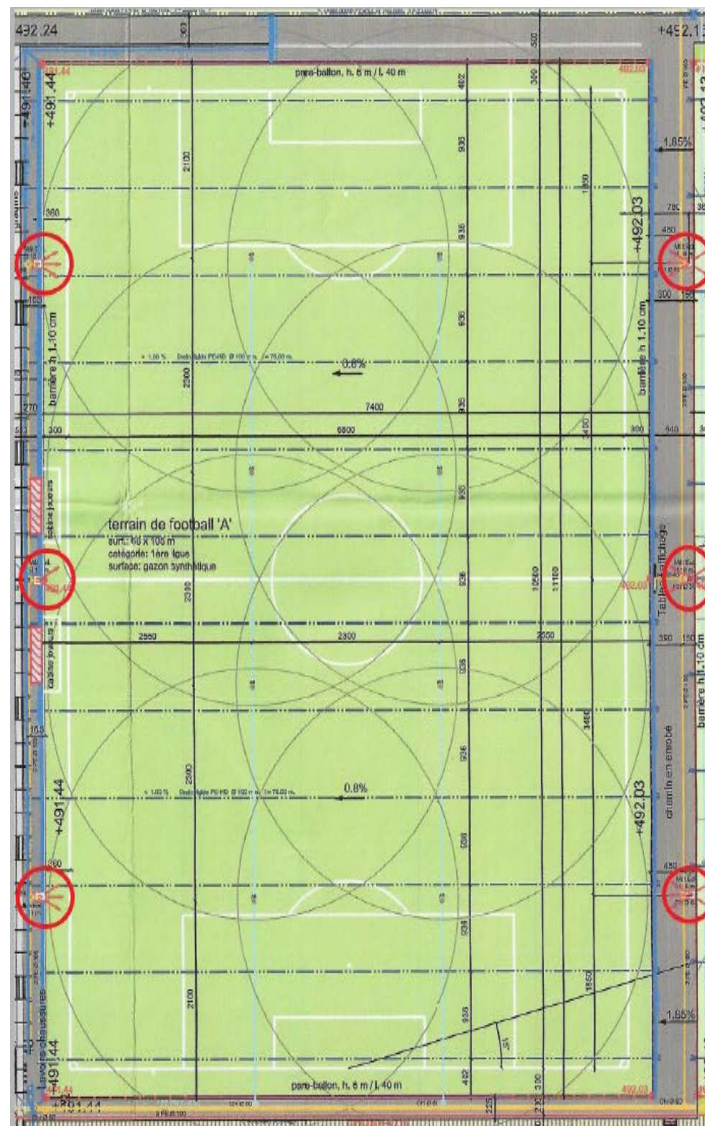
### Nature et description du projet

La commune de Boudry a mandaté l'entreprise Eli10 pour l'analyse de l'installation d'éclairage du terrain « A » du stade des Buchilles. A la suite de celle-ci, un appel d'offre a été lancé pour améliorer considérablement la qualité de l'éclairage de ce terrain en rendant possible une homologation pour la 1<sup>ère</sup> ligue, ce qui est déjà le cas actuellement. Il est également prévu de mettre en place un système de gestion de l'éclairage pour permettre de réduire de 50% l'intensité lumineuse pour les entraînements.

La procédure d'appel d'offre a été transmise à 4 entreprises, mais seules 2 ont répondu favorablement. Au vu du dossier qui présente la meilleure solution technico-financière, de l'expérience sur ce type de projet ainsi que des références présentées par l'entreprise Schröder, il est proposé de porter le choix sur cette dernière.

L'analyse a également pu déterminer que les mâts centraux entre les terrains « A » et « B » ne supporteront pas la nouvelle installation, il est prévu de remplacer ceux-ci par le même type de mât couronne. Le câblage existant entre les mâts et le local ayant mal vieilli celui-ci devra également être remplacé.

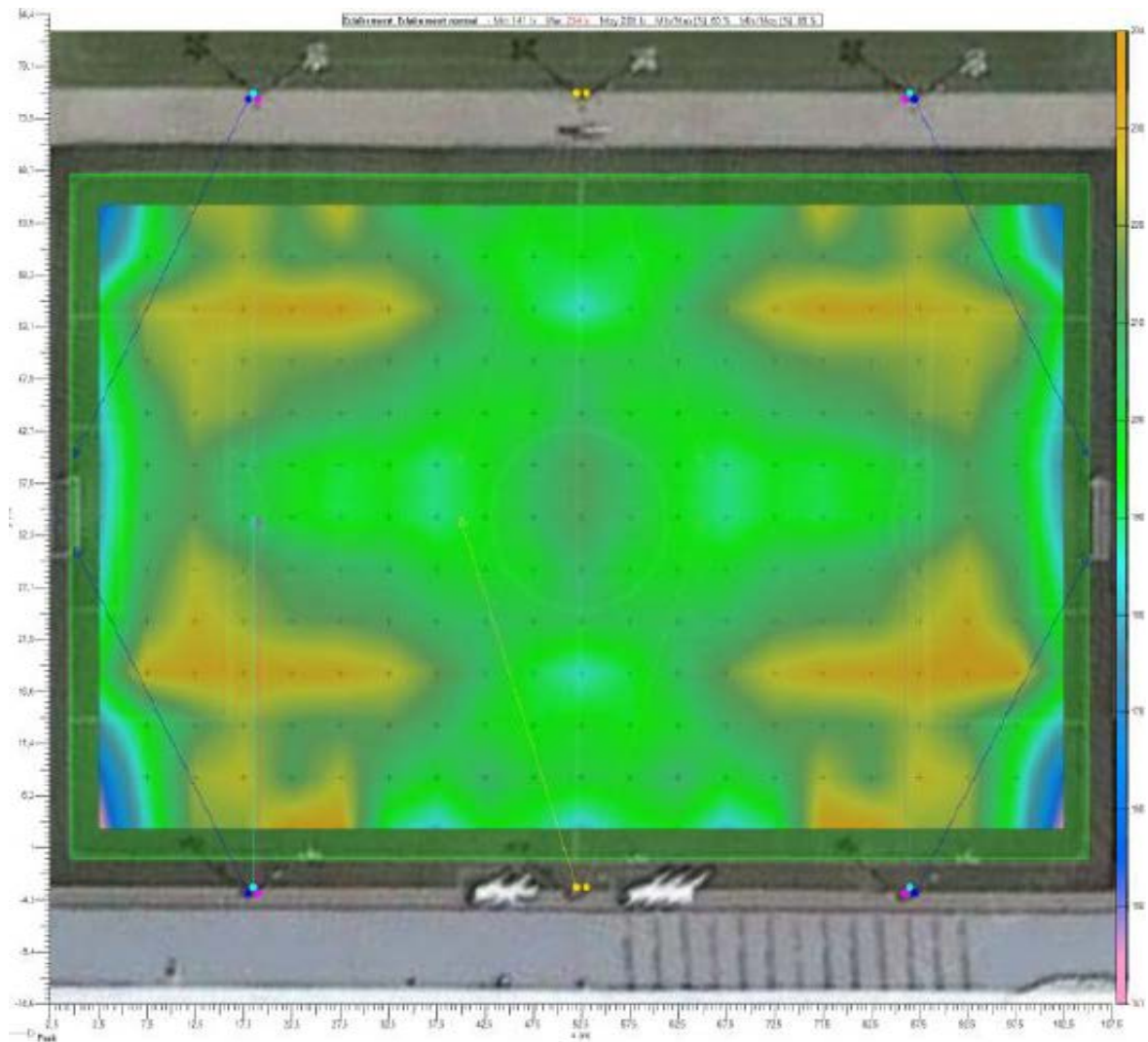
Plan du stade



En plus d'améliorer considérablement la qualité de la lumière pour les entraînements et matchs, le changement permettra de faire de réelles économies d'énergie :

- Env. 20kWh par match
- Env. 40kWh par entraînement avec abaissement à 50%

Pour pallier un éventuel défaut d'un luminaire, il est également proposé de garder en stock 2 modèles de luminaires. Un contrat de maintenance sera également mis en place pour la vérification annuelle de l'installation ainsi que pour l'homologation tous les 5 ans du terrain par l'ANF.



*Simulation d'éclairage de terrain*



*Exemple de terrain éclairé à l'aide des luminaires LED*

### Coûts du projet

La répartition des coûts est détaillée dans le tableau ci-dessous. Les coûts sont indiqués en « rendu-posé ».

| Libellé   | Coûts [CHF]      |
|---|------------------|
| Nouveaux luminaires selon offre                       | 62'000.-         |
| Remplacement des 3 mâts centraux                      | 35'000.-         |
| Remplacement du câblage entre mâts et local technique | 35'000.-         |
| Divers et imprévus                                    | 13'000.-         |
| Ingénierie  | 13'000.-         |
| <b>Total HT</b>                                       | <b>158'000.-</b> |
| TVA (arrondie)  | 12'000.-         |
| <b>Total TTC (arrondi)</b>                            | <b>170'000.-</b> |

Compte tenu des éléments qui viennent d'être exposés, nous vous recommandons, Monsieur le Président du Conseil général, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général, d'accepter l'arrêté proposé ci-après.

## LE CONSEIL GENERAL DE LA VILLE DE BOUDRY

Vu la loi sur les communes du 21 décembre 1964,  
Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) du 24 juin 2014,  
Vu le règlement général de Commune du 23 mai 2016,  
Vu le règlement communal sur les finances (RCF) du 29 juin 2015,  
Vu le budget des investissements 2023,  
Entendu la commission de gestion et des finances,  
Sur la proposition du Conseil communal,

### arrête

- Article premier :** Un crédit d'engagement de CHF 170'000.00 est mis à disposition du Conseil communal pour les travaux de rénovation du système d'éclairage du stade des Buchilles
- Article 2 :** La dépense est comptabilisée au compte des investissements n° 20221201 et amortie au taux de 5% l'an.
- Article 3 :** Le cas échéant, le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire à financer tout ou partie dudit crédit, dans le respect des normes du frein à l'endettement selon la LFinEC.
- Article 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Boudry, le 15 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président

La secrétaire

*Luigi D'Andrea*

*Marisa Braghini*